



FICHE IPE: A PROPOS DE LA SANTE DE VOTRE ENFANT

Fiche d'informations aux parents des enfants inscrits dans les crèches

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre de son mandat de prévention et de promotion de la santé des enfants, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse collabore avec l'institution et plus tard avec l'école qui vont accueillir votre enfant. Il suit les enfants tout au long de leur scolarité.

Nous souhaitons vous communiquer quelques informations utiles à ce sujet :

- **Votre enfant a des besoins pour sa santé :**

Nous vous recommandons de transmettre à la direction de l'institution toute information utile sur la santé de votre enfant, son développement, son alimentation, son sommeil, ses habitudes ou tout besoin nécessitant une attention ou un soin particulier.

Au fil des mois, les besoins de votre enfant évoluent, n'oubliez pas de signaler tout changement important dans sa santé ou son environnement aux professionnel-les qui l'accueillent (notamment maladies, nouveaux traitements, accidents, blessures, événements importants).

Au besoin, la direction de l'institution, ou vous-mêmes pouvez contacter l'infirmière du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse afin d'assurer la mise en place des soins nécessaires à votre enfant.

- **Votre enfant est-il allaité ?**

Il est tout à fait possible de poursuivre l'allaitement à la crèche, si vous souhaitez de l'aide ou des conseils à ce sujet, parlez-en à la direction de la crèche, l'infirmière du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse est à disposition.

- **Votre enfant est-il bien vacciné ?**

Assurez-vous que votre enfant soit bien vacciné avant de vivre en collectivité. Veuillez vérifier son état vaccinal avec son pédiatre et le compléter si nécessaire.

Il est particulièrement important que votre enfant soit vacciné dès 9 mois par 2 doses de vaccin ROR le protégeant contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Si ce n'est pas le cas, veuillez consulter votre pédiatre.

Si un cas de rougeole se déclarait dans l'institution et que votre enfant n'était pas vacciné, il/elle ne pourrait fréquenter la collectivité pendant 3 semaines.

Il est également important que votre enfant soit protégé contre la coqueluche en ayant reçu les trois premières doses de vaccins recommandées à 2-3 et 4 mois et un rappel à 2 ans le cas échéant.

Si un cas de coqueluche se déclarait dans l'institution et que votre enfant n'était pas vacciné, il/elle devrait prendre un traitement antibiotique préventif, sans quoi il/elle ne pourrait fréquenter la collectivité pendant 3 semaines.

L'infirmière du service de santé de l'enfance et de la jeunesse est à disposition pour les recommandations à ce sujet.

- **Votre enfant doit-il prendre des médicaments ?**

L'équipe éducative vous demandera des directives claires selon les recommandations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse.

Les doses prescrites le matin et le soir doivent être données à la maison.

Pour les doses à administrer pendant le temps d'accueil :

Si le médicament est prescrit par un médecin, veuillez donner à l'éducatrice l'ordonnance ou l'emballage avec l'étiquette de la pharmacie précisant les modalités d'administration.

S'il n'y a pas de prescription médicale, veuillez remplir une fiche indiquant le nom du médicament, la dose, l'heure, la date de fin de traitement et apporter l'emballage d'origine.

L'infirmière SSEJ est à disposition de l'équipe éducative si des clarifications sont nécessaires.

- **En cas d'urgence vitale (perte de connaissance, difficulté respiratoire...)** :

Notre service recommande aux équipes éducatives d'appeler le 144 et de vous contacter.

- **Si votre enfant est malade :**

N'oubliez pas de signaler à la direction de l'institution toute maladie contagieuse (coqueluche, herpès, rougeole, rubéole, angine, scarlatine, varicelle...), afin que nous puissions prendre les mesures de protection nécessaires.

Prévoyez à l'avance une autre solution de garde (famille, voisine,...), si nécessaire, le service de garde pour enfants malades de la Croix Rouge, le **Chaperon Rouge** peut vous dépanner au tel. : **022 304 04 82**.

- **L'infirmière collabore avec l'équipe éducative :**

Pour ce qui concerne l'hygiène, l'alimentation, le sommeil, les soins ou toute question de santé nécessitant des mesures particulières (maladies chroniques, épidémies,...).

- **L'infirmière pourra voir votre enfant** lors de son passage dans l'institution.

Ceci afin d'assurer que votre enfant trouve toutes les conditions nécessaires à sa santé et à son développement dans ce contexte extra-familial. La directrice vous en tiendra informés.

Vous avez la possibilité de contacter l'infirmière pour toute question de santé confidentielle.

- **Vous avez des questions concernant la santé de votre enfant ?**

Votre pédiatre peut vous répondre, contactez-le. L'infirmière du service de santé de l'enfance et de la jeunesse, référente pour la crèche est également à votre disposition.

Pour la joindre ou pour toute information santé, veuillez téléphoner à la permanence du SSEJ au **022 546 41 00** de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations distinguées.

Pour la direction,

N. PELLAUD pédiatre
et les infirmières pour la petite enfance

SSEJ
D126/0916